Tableau 35

Données T2 sur l'impôt des sociétés par revenu imposable, sans lien

Par palier de revenu imposable ($)	Année d'imposition 2011			Année d'imposition 2012		
	Nombre de déclarants	Revenu imposable aggrégé ÉVALUATION LA PLUS RÉCENTE (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)	Revenu imposable aggrégé DÉCLARÉ (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)	Nombre de déclarants	Revenu imposable aggrégé ÉVALUATION LA PLUS RÉCENTE (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)	Revenu imposable aggrégé DÉCLARÉ (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)
Revenu imposable = 0	1 064 280	0	6 467 274	1 205 650	0	4 579 237
0 < Revenu imposable < 5 000	99 290	177 398	812 354	114 990	209 625	1 098 811
5 000 <= Revenu imposable < 10 000	46 700	344 588	389 089	56 480	416 336	476 550
10 000 <= Revenu imposable < 25 000	91 960	1 550 909	1 591 907	111 880	1 890 628	2 360 506
25 000 <= Revenu imposbale < 50 000	90 730	3 299 256	3 351 872	112 420	4 094 061	4 161 875
50 000 <= Revenu imposable < 100 000	97 380	7 021 785	7 060 523	124 240	8 963 985	9 016 326
100 000 <= Revenu imposable < 200 000	84 350	11 972 126	12 260 951	110 250	15 662 809	16 054 745
200 000 <= Revenu imposable < 1 000 000	94 060	36 342 199	36 526 376	121 360	46 932 648	47 366 789
1 000 000 <= Revenu imposable < 35 000 000	13 840	55 042 649	54 491 202	17 460	65 970 205	65 911 840
Revenu imposable >= 35 000 000	570	96 932 487	92 703 671	640	97 609 403	92 285 068

Par palier de revenu imposable ($)	Année d'imposition 2013			Année d'imposition 2014		
	Nombre de déclarants	Revenu imposable aggrégé ÉVALUATION LA PLUS RÉCENTE (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)	Revenu imposable aggrégé DÉCLARÉ (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)	Nombre de déclarants	Revenu imposable aggrégé ÉVALUATION LA PLUS RÉCENTE (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)	Revenu imposable aggrégé DÉCLARÉ (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)
Revenu imposable = 0	1 201 810	0	4 681 890	1 190 300	0	5 006 367
0 < Revenu imposable < 5 000	116 670	214 122	582 788	119 860	221 344	547 258
5 000 <= Revenu imposable < 10 000	57 730	425 614	486 111	61 100	450 476	552 001
10 000 <= Revenu imposable < 25 000	115 450	1 948 375	2 038 181	122 040	2 058 512	2 146 619
25 000 <= Revenu imposbale < 50 000	115 770	4 221 798	4 306 850	123 820	4 512 390	4 599 715
50 000 <= Revenu imposable < 100 000	128 790	9 298 451	9 382 774	136 740	9 878 521	9 891 737
100 000 <= Revenu imposable < 200 000	114 590	16 303 307	16 409 147	122 760	17 471 578	17 524 520
200 000 <= Revenu imposable < 1 000 000	126 090	48 678 279	49 150 769	135 280	52 446 377	53 011 008
1 000 000 <= Revenu imposable < 35 000 000	17 950	66 770 875	67 173 052	19 600	72 570 973	72 875 040
Revenu imposable >= 35 000 000	570	94 269 690	91 401 185	640	99 272 215	96 914 570

Canada Revenue Agency | Agence du revenu du Canada

Canada

Tableau 35

Données T2 sur l'impôt des sociétés par revenu imposable, sans lien

	Année d'imposition 2015		
Par palier de revenu imposable ($)	**Nombre de déclarants**	**Revenu imposable aggrégé ÉVALUATION LA PLUS RÉCENTE (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)**	**Revenu imposable aggrégé DÉCLARÉ (ligne 360 de la déclaration T2) / $(000)**
Revenu imposable = 0	1 157 020	0	2 110 026
0 < Revenu imposable < 5 000	122 400	229 347	382 129
5 000 <= Revenu imposable < 10 000	63 770	470 320	489 314
10 000 <= Revenu imposable < 25 000	129 190	2 182 058	2 194 248
25 000 <= Revenu imposbale < 50 000	129 990	4 736 352	4 736 423
50 000 <= Revenu imposable < 100 000	144 270	10 409 298	10 423 248
100 000 <= Revenu imposable < 200 000	128 170	18 194 478	18 199 622
200 000 <= Revenu imposable < 1 000 000	143 000	55 757 918	55 900 283
1 000 000 <= Revenu imposable < 35 000 000	21 870	79 764 447	79 861 169
Revenu imposable >= 35 000 000	640	88 633 964	87 359 241

Notes

1. Ces renseignements sont selon les données qui étaient disponibles en date du 31 décembre 2017.
2. Les données sur le revenu ont été extraites des déclarations de revenus et des annexes connexes produites par les sociétés pour les années d'imposition 2011 à 2015. Les déclarants ont utilisé le type de déclaration suivant pour les années d'imposition 2011 à 2015 : Déclaration de revenus des sociétés T2.
3. Les données peuvent faire l'objet de changement en raison des déclarations ayant récemment fait l'objet de cotisations, de nouvelles cotisations, de retraitements et des reports rétrospectifs de pertes.
4. Environ 97 % des données relatives à l'année d'imposition 2015 ont été examinées, alors que les déclarations des années d'imposition 2011 à 2014 ont été traitées à environ 99 %. Les années d'imposition ne sont pas considérées comme étant terminées puisque l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'attend à recevoir d'autres déclarations T2 de la part de déclarants retardataires pour ces années d'imposition.
5. La cotisation la plus récente inclurait toutes les activités lancées par le déclarant et/ou l'ARC qui pourraient, conséquemment, modifier le revenu imposable.
6. Les reports rétrospectifs de pertes ont été soustraits du revenu imposable déclaré.
7. Les déclarants peuvent soumettent des déclarations incomplètes à l'ARC et les complètent après la soumission initiale. Par conséquent, le revenu imposable initial est déclaré comme étant à zéro même si le déclarant finit par déclarer un revenu imposable par la suite. Cela a pour résultat que le montant du revenu imposable déclaré est sous-estimé. Le lecteur doit être conscient de cette restriction relative aux données. Le revenu imposable déclaré doit être utilisé avec prudence.
8. Toutes les déclarations T2 non liées au T1135 sont inclues à cette analyse. Une déclaration T2 est considérée comme non liée à une annexe T1135 si le déclarant indique « Non » à la ligne 259 de la déclaration de revenus T2 et si la société n'a pas soumis à l'ARC un formulaire T1135 – Bilan de vérification du revenu étranger. La ligne 259 demande au déclarant « La société a-t-elle possédé ou détenu des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué total, à un moment quelconque de l'année, a dépassé 100 000 $CAN? ».